



L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre à dix-neuf heures trente,

Le Conseil Municipal de Cercoux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Cercoux, sous la présidence de Jeanne BLANC, maire

**Date de convocation du conseil municipal :** 9 décembre 2022

**Membres présents :** Jeanne BLANC, Vincent BADIE, Angélique MOTUT, Philippe GLEMET, Françoise BLANC, Christian BERNARD, Michèle BARRAULT, Hervé DINDIN, Anaïs LEMIRE, Stéphanie POIVERT

**Membres excusés :** William PIETTE (pouvoir donné à Vincent BADIE), Sophie HAYE OLINET (pouvoir donné à Michèle BARRAULT)

Secrétaire de séance : Vincent BADIE

0. Approbation PV du dernier conseil municipal

Les procès-verbaux des conseils municipaux du 18 octobre 2022 et du 22 novembre 2022 ont été acceptés à l'unanimité par le conseil municipal.

**Décision du maire**

Madame le maire, dans le cadre des délégations que lui a octroyé le conseil municipal, a procédé au transfert de crédits de dépenses pour un montant de 9000 € pour l'opération 235 intitulé « photovoltaïque auto-collect ».

1. Carrière à ciel ouvert à Clérac

Madame le maire présente au conseil municipal le projet de création d'une carrière à ciel ouvert par la société Imérys sur la commune de Clérac.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 9 contre, 2 abstentions et 1 pour, donne un avis défavorable à l'ouverture de cette carrière à ciel ouvert à Clérac.

2. Tableau de classement des voies communales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise madame le maire à entériner le nouveau classement de voies communales portant la longueur de ces voies à 61 250 mètres.

3. OAP : présentation des propositions par CREHAM

Monsieur BADIE, 1<sup>er</sup> adjoint délégué à l'urbanisme, a présenté les travaux d'avancement sur le règlement des terrains intégrés dans les OAP.

4. Tableau des effectifs

Madame le maire, après avoir présenté le tableau des effectifs et eu égard aux fins de contrat arrivant au 31 décembre 2022, propose la création de deux postes dédiés pour l'un au service périscolaire et extra-scolaire et pour l'autre à la cuisine centrale pour accroissement temporaire d'activités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise madame le maire, ou l'adjoint délégué, à procéder au recrutement de ces deux postes au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

5. Voisins vigilants

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise madame le maire, ou l'élu délégué, à renouveler le contrat avec la plateforme Voisins Vigilants et à signer tout document relatif à cette affaire. Cette plateforme va devenir importante notamment pour le travail sur le plan de sauvegarde qui va débiter en 2023.

6. Chats libres : campagne 2022

Madame TAUZET représentant l'association Larmes de chats est venue exposer la difficulté budgétaire à laquelle l'association fait face en raison des surcoûts de stérilisation imprévus par les sommes forfaitaires des actes inscrits dans la convention signée entre 30 millions d'amis, la commune de Cercoux et l'association.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise madame le maire à payer le reste à charge des stérilisations et identifications de chat de la campagne engagée dans la limite de 5 chats jusqu'à fin décembre 2022.

### Questions diverses

Madame le maire et le conseil municipal félicitent Les écuries du Sansoucy de Cercoux pour avoir reçu les labels suivants :

- Label d'activités de club de France
- Label d'activité poney club de France
- Bien-être animal

Les vœux du maire de Cercoux seront le 19 janvier à 18h30

Le prochain conseil municipal est le 24 janvier 2023 à 19h30. La séance est levée à 21h24.

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché en Mairie le 14/12/2022.

Jeanne BLANC  
Le maire

